

INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Samedi 27 juin 2015

Cher(e)s ami(e)s,

J'ai le plaisir de vous inviter à notre grand rendez-vous associatif annuel, l'assemblée générale principale de l'APF, qui se tiendra le samedi **27 Juin 2015 de 10h à 17h au parc des expositions de Nantes (Exponantes).**

Evénement central dans la vie de notre association, l'assemblée générale permet, grâce au dialogue entre tous les participants, de prendre la mesure de l'année passée et de porter ses orientations pour l'année à venir.

Vous le savez, l'année 2014 a été particulièrement riche et intense tant pour notre organisation interne qu'au niveau de nos revendications et mobilisations, notamment sur le sujet de l'accessibilité. Quant à l'année 2015, elle se dessine sous les mêmes auspices, déjà marquée par les dix ans de la loi « handicap » du 11 février 2005.

Aussi, notre assemblée générale sera l'occasion d'échanger entre nous tous, acteurs de l'APF, sur tous ces enjeux et en présence d'invités de marque, nous l'espérons. Espace de participation à la vie de l'association et lieu de rencontres, notre assemblée générale sera également, comme chaque année, un moment important pour permettre aux participants de mieux comprendre les ambitions et le fonctionnement de l'association et, ainsi, renforcer leur sentiment d'appartenance à l'APF.

Dès maintenant, ceux d'entre vous qui souhaitent participer à l'assemblée générale sont invités à s'inscrire soit en retournant le bulletin d'inscription ci-joint, soit en complétant le formulaire sur le site **www.apf.asso.fr**.

Enfin, conformément à nos statuts, je vous rappelle que seules les personnes adhérentes depuis au moins le 27 juin 2014 (ayant donc au moins 12 mois d'adhésion) et à jour de cotisation ont le droit de voter lors de l'assemblée générale.

Si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale, vous pouvez mandater un adhérent qui vous représentera lors des votes en remplissant le «Bon pour pouvoir».

Dans l'attente de vous accueillir à ce temps important de la vie de notre association.

Très cordialement.

Alain Rochon,

Président

-Retrouvez toutes les informations pratiques de l'Assemblée générale page 2 -



Paris le 27 avril 2015

Samedi 27 juin 2015 de 10h00 à 17h00, accueil à partir de 9h00 **EXPONANTES - Parc des Expositions - Route de Saint-Joseph de Porterie** - 44300 Nantes - France - + 33 (0)2 40 52 08 11 - www.exponantes.com

Pour participer à l'assemblée générale :

L'assemblée générale de l'association est ouverte « aux adhérents inscrits depuis au moins un an (27 juin 2014 à minima) et à jour de leur cotisation. Les bénévoles et les salariés non adhérents peuvent y participer sans voix délibérative» (article 5.1 des statuts de l'APF).

Si vous souhaitez participer à l'assemblée générale,

vous devez vous inscrire individuellement :

- soit en remplissant le formulaire accessible sur le site internet : www.apf.asso.fr (actualité « Assemblée Générale » en page d'accueil)
- soit en complétant le formulaire papier, disponible auprès de votre délégation ou sur le site internet de l'APF, et en le renvoyant au siège de l'APF.

Les inscriptions seront closes le 29 mai 2015

Les frais liés à une participation à l'assemblée générale sont à la charge de chaque participant, sauf pour deux personnes par département (le représentant départemental et le suppléant pris en charge par la délégation) et pour les membres du Conseil d'administration.

Une contribution de 15 euros est demandée à chaque participant pour le déjeuner, à régler à l'inscription, sauf pour les accompagnateurs et les enfants de moins de 10 ans.

Si vous souhaitez voter mais ne pouvez pas assister à l'assemblée générale,

vous pouvez donner procuration à un adhérent, lui-même inscrit depuis au moins 12 mois et à jour de cotisation, qui vous représentera lors des votes. Pour cela, il vous suffit de remplir le bon pour pouvoir (disponible auprès de votre délégation ou sur le site de l'APF) et de le renvoyer au siège de l'APF avant le 29 mai 2015.

«L'AG en direct chez nous»,

pour la deuxième année consécutive, l'assemblée générale 2015 sera accessible en direct sur internet. Il s'agit de donner la possibilité au plus grand nombre d'adhérents de participer à travers ce temps fort de notre vie associative qui reconnaît leur place prépondérante des adhérents. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre délégation pour savoir si elle organise une séance de retransmission.

Déroulement de la jounée :	Ordre du jour indicatif de l'assemblée générale :
A partir de 9h00 : Accueil et émargement	Conformément aux statuts, l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :
10h00: Ouverture de l'assemblée générale 12h30: Déjeuner sur place 13h30: Reprise de l'assemblée générale 17h00: Clôture de l'assemblée général	-Présentation du rapport moral et du rapport d'activités 2014, débat et vote
	-Présentation du rapport financier 2014 et rapport des commissaires aux comptes, débat et vote
	-Montant des cotisations pour l'année 2016, débat et vote
Un pot sera offert à l'issue de cette journée	-Programme de l'après-midi à l'étude :
	Motions de l'assemblée générale 2015, débat et vote + Tables Rondes

Après validation par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 mai 2015, les rapports et motions soumis aux débats et votes de l'assemblée générale seront transmis par courrier début juin 2015 aux adhérents inscrits à l'assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avant le 29 mai pour participer à l'Assemblée générale du samedi 27 juin à Nantes à:

Association des Paralysés de France Assemblée générale 17 bd Auguste-Blanqui 75013 Paris

□ M. □ M ^{me} □ M ^{lle} Prénom	
Nom	
N° Adhérent (obligatoire)	
Adresse	
Code postal Ville	
Téléphone	
E-mail	
Si vous occupez une fonction particulière à l'APF, merci de l'indiquer :	
OUI, je serai présent à l'Assemblée générale du sa	medi 27 juin 2015
 je déjeunerai sur place seul* je déjeunerai sur place avec une tierce personne* je ne déjeunerai pas sur place 	* Participation au repas : 15 euros par personne, gratuit pour l'accompagnateur et les enfants de moins de 10 ans. (joindre le règlement par chèque à l'ordre de l'APF)

Si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale du 27 juin, vous pouvez mandater un adhérent qui vous représentera lors des votes. Il vous suffit de remplir et de renvoyer le «Bon pour pouvoir».

Attention, tout document incomplet sera considéré comme nul.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 BON POUR POUVOIR

A renvoyer avant le 29 mai pour participer donner procuration à un adhérent de votre choix, à l'Assemblée générale du samedi 27 juin à Nantes à:

Association des Paralysés de France Assemblée générale 17 bd Auguste-Blanqui 75013 Paris

Si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale du 27 juin, vous pouvez donner procuration à un adhérent de votre choix, lui même à jour de cotisation depuis au moins 12 mois, qui vous représentera lors des votes. Attention, tout document incomplet sera considéré comme nul.		
☐ M. ☐ M ^{me} ☐ M ^{lle}	Prénom	
Nom		
N° Adhérent (obligatoire)		
Adresse		
Code postal	Ville	
donne pouvoir	à :	
☐ M. ☐ M ^{me} ☐ M ^{lle}	Prénom	
Nom		
N° Adhérent (obligatoire)		
Adresse		
Code postal	Ville	

à effet de me représenter à l'Assemblée générale du 27 juin à Nantes :

Fait à le / 2015
Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »